



RECU EN PREFECTURE

Le 13 avril 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220407-D00674710-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 09), Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 03 incluse), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 04), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 04), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 05), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 05)

**Secrétaire :**

Mme Juliette SORLIN

**Étaient absents :**

Mme Anne BENEDETTO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie-Thérèse MICHEL

**Procurations de vote :**

M. Hasni ALEM à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 08 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 04), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 44), M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 44), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 04 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 04 incluse)

**OBJET :** 51 - Congrès - Attribution de subvention - Deuxième répartition au titre de l'année 2022

Délibération n° 2022/006747

**Congrès**  
**Attribution de subvention**  
**Deuxième répartition au titre de l'année 2022**

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 1	24/03/2022	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions à une demande universitaire et à deux associations privées dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

**Colloques universitaires organisés par le Centre de recherches juridiques de l'Université de Bourgogne Franche-Comté (CRJFC)**

- **500 € pour le CRJFC** qui organise du 16 et 17 mars 2022 le colloque « La procédure civile en France et en Suisse : formation, mutations et influences ».

L'objectif de ce colloque est de s'adresser aux juristes (processualistes), aux praticiens (avocats, magistrats, greffiers), historiens du droit Français et Suisse.

Les échanges porteront sur une analyse de la circulation d'idées, des influences réciproques et à la formation de la procédure civile, dans une perspective historique et philosophique.

Il mettra également en évidence des problématiques juridiques communes actuellement rencontrées en France et en Suisse, ainsi que dans les contentieux transfrontaliers.

Le colloque se déroulera sur 3 demi-journées.

Une première demi-journée associera des chercheurs historiens du droit qui reviendront sur la systématisation du droit civil (et plus spécifiquement de la procédure) en France et en Suisse, entre les XVI<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Les chercheurs pourront étudier les résistances à la question de la codification, les influences ou emprunts réciproques, les premiers essais de systématisation des droits coutumiers franc-comtois et romands, ainsi que des codes cantonaux.

Les deux autres demi-journées porteront sur les dernières réformes de la procédure civile en France (2019) et en Suisse (2008). Une attention particulière sera portée aux travaux préparatoires, à la réception, par les droits français et suisses, de dispositifs techniques externes et à l'introduction d'innovations. Il sera fait davantage place aux retours d'expériences des praticiens (magistrats, avocats). Ils échangeront sur les contentieux transfrontaliers et aborderont de nombreux aspects techniques (tradition procédurale française ne se retrouvant pas dans la procédure civile suisse, et réciproquement).

Les intervenants sont parmi les plus grands spécialistes de procédure civile en France et en Suisse.

Ce projet vise également à consolider la collaboration entre les chercheurs de l'Université de Franche-Comté et de l'Université de Neuchâtel (UniNE).

Le colloque donnera lieu à publication, à l'automne 2022 dans une maison d'édition française ou suisse (co-édition à l'étude) et les organisateurs souhaitent que les travaux soient diffusés au moins partiellement sur le portail ARCJURIS partenaire du colloque.

85 participants sont attendus à l'UFR SJEPEG pour ces journées (15 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 4 800 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.10036.

#### **Séminaire/colloque privés organisés par deux associations privées :**

- **500 € pour la FEMA** (Fédération de musiques actuelles de Bourgogne-Franche Comté) qui organise les 28, 29 et 30 mars 2022 le « Séminaire des pôles et réseaux de la filière des musiques actuelles ».

La coopération des pôles et réseaux de la filière des musiques actuelles se réunit pour la 5ème fois afin d'aborder, ensemble, les enjeux et les problématiques des acteurs de la filière sur l'ensemble des différents territoires régionaux.

Plénière, ateliers... ces trois jours de séminaire permettent de construire des actions communes et un discours à portée nationale sur les défis à venir pour la filière.

Ce séminaire est décomposé en deux temps :

Un premier temps ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire et un second temps réservé aux directions des différents pôles et réseaux ouverts à l'ensemble des directions des réseaux ainsi qu'aux membres de leurs équipes, constituant un panel d'environ 70 participants.

Pour la première fois, ce congrès se déroule à Besançon, haut lieu des musiques actuelles en Bourgogne-Franche-Comté, et réunira les directions des réseaux nationaux et leurs équipes.

70 participants sont attendus au Kursaal de Besançon, et à la Rodia (140 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 3 480 €.

- **500 € pour l'association le Bastion** qui organise les 7 et 8 Avril 2022 un colloque sous forme de rencontres professionnelles traitant de «l'égalité dans les musiques actuelles», dans le cadre d'une semaine complète intitulée « Musiciennes » autour de la pratique musicale féminines dans les musiques actuelles.

Au cœur de cette nouvelle dynamique, par son implication dans différents réseaux territoriaux ou professionnels, le Bastion souhaite en effet apporter sa pierre à l'édifice en organisant cet événement.

Au cours des 2 jours de colloque proprement dit, le premier jour donnera lieu à des présentations d'initiatives locales, des retours d'expériences, des ateliers collectifs et créatifs. La deuxième journée permettra aux participants de restituer leur travail lors des ateliers collectifs de la veille.

Les ateliers proposés : les femmes et instruments, pratique musicale et séduction, le corps comme outil de communication, musiciennes et techniques du son.

50 participants sont attendus au Bastion (68 nuitées).

Le budget prévisionnel spécifique à l'organisation de ce colloque, au rayonnement national, intégré à l'événement est de 9 805 €.

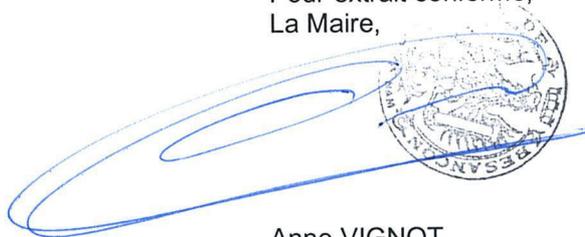
En cas d'accord, la dépense totale de 1000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036.

En cas de non tenue du Congrès / de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces trois subventions pour un montant total de 1 500 € dans les conditions précisées dans le présent rapport.

M. Anthony POULIN (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,  
La Maire,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne VIGNOT", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE BESANCON" and a central emblem. The signature is written in a cursive style, with the name "Anne VIGNOT" clearly legible.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.